



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 101 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) concernant les activités menées par l'Institut pendant la période allant d'août 2012 à juillet 2013 ainsi que le programme de travail proposé et le projet de budget pour 2013 et 2014.

À la soixantième session du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, tenue du 26 au 28 juin 2013, le Conseil d'administration de l'Institut a examiné et approuvé le rapport, pour soumission à l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration souligne l'importance des activités entreprises par l'UNIDIR pour soutenir les efforts déployés par la communauté internationale en faveur du désarmement, de la maîtrise des armements, de la paix et de la sécurité, d'autant plus que d'autres éléments du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement doivent se battre pour aller de l'avant, voire pour ne pas devenir insignifiants. Cependant, le Conseil d'administration s'est également déclaré extrêmement préoccupé par les conséquences que l'actuelle situation financière défavorable pourrait avoir sur l'Institut, dont les travaux considérables sont de plus en plus tributaires des contributions volontaires des États Membres de l'ONU, vu la faiblesse de la subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU pour couvrir les dépenses relatives au poste de directeur et au personnel de l'Institut.

* A/68/150.



Rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement sur les activités de l'Institut pendant la période allant d'août 2012 à juillet 2013 ainsi que le programme de travail proposé et le projet de budget pour 2013 et 2014

Résumé

Le présent rapport fait le point sur les activités de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) menées entre août 2012 et juillet 2013. Le rapport a été examiné par le Conseil d'administration lors de la soixantième session du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, tenue du 26 au 28 juin 2013. Il a été établi conformément à la résolution [39/148 H](#) de l'Assemblée générale invitant le Directeur de l'UNIDIR à présenter chaque année un rapport d'activité. Le présent rapport rend compte des résultats du programme durant la période considérée et de la situation actuelle sur le plan institutionnel et financier. Dans le présent rapport, le Conseil d'administration de l'Institut transmet au Secrétaire général sa recommandation visant à ce qu'une subvention (suffisante pour couvrir les coûts) soit imputée au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015, tout en regrettant que la subvention n'ait pas pu être relevée pour l'exercice biennal 2014-2015, alors qu'il ne cesse de le recommander depuis 10 ans. Il recommande donc que l'on continue de s'efforcer d'accroître la subvention, et demande au Secrétaire général, au Secrétariat et aux États Membres de bien vouloir appuyer ces efforts.

Le programme de travail de l'UNIDIR s'articule autour de cinq thèmes : armes de destruction massive, armes de perturbation sociale, sécurité et société, menaces émergentes et amélioration des processus et des pratiques. L'UNIDIR œuvre en faveur du désarmement, de la maîtrise des armements, de la paix et de la sécurité de diverses manières, par exemple, en proposant des analyses des problèmes de sécurité actuels qui privilégient les solutions pragmatiques et en travaillant en étroite collaboration avec les États Membres pour appuyer les négociations en cours.

La Directrice rend également compte des fonds provenant de contributions volontaires versées par des gouvernements et d'autres sources, qui représentent l'essentiel du budget de l'Institut et servent à financer toutes ses activités opérationnelles. Comme la majorité des contributions volontaires provient d'un nombre restreint d'États Membres, l'UNIDIR s'est employé à élargir son portefeuille de donateurs dans le cadre de sa stratégie de mobilisation des ressources. Les contributions affectées aux projets ont augmenté lentement mais sûrement au cours des dernières années, mais le personnel doit redoubler d'efforts pour les obtenir, car les fonds disponibles se sont amenuisés.

Simultanément, l'Institut continue de constater l'effritement des contributions aux ressources de base, ce qui conduit à une baisse croissante du financement global même si l'Institut attire de nouveaux donateurs et si le financement affecté aux projets s'accroît régulièrement. Le problème réside dans le fait que la planification, la gestion, les activités administratives et autres, dont l'UNIDIR a besoin pour réaliser ses programmes et publications dépendent totalement de l'appui

de base, qui assure également la viabilité au quotidien des infrastructures fondamentales sur lesquelles reposent la recherche et les projets. L'écart qui se creuse entre les fonds affectés aux projets et les fonds institutionnels ne saurait persister; comme toute organisation, l'Institut a besoin d'un minimum de ressources de base, sans lesquelles il ne peut fonctionner.

Le présent rapport met en lumière l'importance que revêt la subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU. Non seulement elle garantit l'indépendance du Directeur de l'UNIDIR, mais les États Membres, le Conseil d'administration et l'Assemblée générale n'ont cessé de recommander qu'elle permette également de couvrir les frais relatifs au personnel permanent de l'institution.

En 2005, l'Assemblée générale a adopté la résolution 60/89, et en 2010 la résolution 65/87, proposant que le Secrétaire général donne suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne et aux décisions du Conseil d'administration, tendant à ce que la plupart des dépenses de personnel soient imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation dans la limite des ressources disponibles. La Directrice relève que ces dernières années la subvention a été loin de suffire à couvrir ces dépenses relatives au personnel essentiel; en 2014, elle ne couvrira que 84 % des dépenses correspondant au seul poste de directeur.

L'intérêt que présente l'UNIDIR pour la communauté internationale provient de son statut d'institution autonome au sein du système des Nations Unies. Cette autonomie est essentielle si l'on souhaite que l'Institut s'acquitte efficacement de son mandat qui consiste à réaliser en toute indépendance des enquêtes et des analyses pour tous les États Membres. Pas plus tard qu'en 2011, dans sa résolution 65/87, l'Assemblée générale a souligné l'importance que revêt l'Institut comme institution indépendante et autonome. À une époque où la plus grande partie du mécanisme de désarmement de l'ONU est paralysée, l'aptitude avérée de l'UNIDIR à offrir des solutions pratiques et orientées vers l'action, ainsi que sa capacité à travailler loin des contraintes politiques qui entravent les autres organismes de l'ONU, devraient être encore plus inestimables si l'on veut répondre aux priorités du Secrétaire général et des États Membres dans le domaine du désarmement. Il est donc crucial de préserver cette autonomie pour que l'Institut puisse continuer à jouer son rôle d'appui unique. À cet égard, les États Membres, notamment les donateurs les plus importants ainsi que le Conseil d'administration, tout en exprimant leur appui à l'ensemble du processus de réforme des Nations Unies, ont fait part de leurs inquiétudes concernant les effets négatifs qu'aurait sur l'Institut et ses travaux la proposition tendant à intégrer l'UNIDIR à une entité plus large dont l'activité englobe les bibliothèques, la formation et la recherche, dans le cadre du processus de gestion du changement des Nations Unies.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
A. Vision stratégique	5
B. Mission	6
II. Programme de travail	6
A. Armes de destruction massive	6
B. Armes de perturbation sociale	8
C. Sécurité et société	9
D. Nouvelles menaces contre la sécurité	9
E. Processus et pratique	11
F. Éducation	13
G. Forum de Genève	13
III. Stratégie de mobilisation des ressources	13
IV. Communication et sensibilisation	15
V. Structure, gestion et effectifs	15
VI. Financement : contributions volontaires et subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies	16
VII. Conclusions	18
Annexes	
I. Recettes et dépenses pour 2011 et 2012 et prévisions pour 2013 et 2014	19
II. Contributions volontaires à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour 2011 et 2012 et état pour 2013 et 2014	23

I. Introduction

1. Le présent rapport porte sur les activités menées par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) durant la période allant d'août 2012 à juillet 2013 ainsi que le programme de travail proposé et le projet de budget pour 2013 et 2014.

2. Depuis plus de 30 ans, l'UNIDIR est à l'avant-garde pour ce qui est de la mise en place d'approches intégrées en matière de désarmement, de paix et de sécurité, centrées sur la sécurité humaine, la construction de passerelles et la sensibilisation à la nécessité de coopérations croisées entre parties prenantes. Ceci met en lumière le rôle unique de l'Institut : comme membre du système des Nations Unies et du mécanisme de désarmement qui inspire confiance, en même temps que source indépendante d'informations et d'analyses, et facteur de changement. À une période où une grande partie du mécanisme de désarmement de l'ONU est profondément remise en question, le rôle joué par l'UNIDIR pour faire prévaloir la maîtrise des armements, le désarmement et la sécurité est plus important que jamais.

3. Alors que la crise financière mondiale frappe directement de nombreux États, les ministères des affaires étrangères voient leurs effectifs diminuer et leur budget fondre. Aussi, les services fournis par l'UNIDIR aux milieux diplomatiques, politiques et professionnels deviennent-ils de plus en plus recherchés. Il n'en reste pas moins que, à cause de la conjoncture économique extrêmement néfaste, la recherche et les activités de communication se rapportant au contrôle des armements et au désarmement sont parmi les premières à être touchées, ce qui compromet sérieusement la situation financière des organisations dépendantes des contributions volontaires comme l'UNIDIR. En conséquence directe de la crise financière, entre 2011 et mai 2013, l'UNIDIR a dû se séparer de deux membres essentiels de son personnel travaillant à plein temps et d'un autre à temps partiel. En outre, la revue trimestrielle *Forum du désarmement* a cessé de paraître faute de financement.

4. Pour faire face à cette situation, l'UNIDIR continue à s'efforcer de faire des économies en appliquant les principes de recouvrement intégral des coûts à chaque projet et les processus institutionnels liés à l'élaboration des projets et à la budgétisation axée sur les résultats et en mettant en œuvre une stratégie pour mobiliser les ressources. Mais sans l'appui constant des États Membres, non seulement pour des activités particulières relatives aux projets mais pour l'Institut lui-même, la capacité de l'UNIDIR à continuer d'aider utilement les États Membres sera en péril.

A. Vision stratégique

5. La vision stratégique de l'UNIDIR est celle d'un monde où la sécurité humaine est assurée, où la paix l'emporte sur les conflits, où les armes de destruction massive sont éliminées, où la prolifération d'armes conventionnelles évitée et où une diminution des dépenses militaires va de pair avec le développement mondial et la prospérité, ainsi qu'envisagé à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. L'UNIDIR s'emploie à être un agent de changement conduisant progressivement à la réalisation de ces objectifs.

B. Mission

6. En tant qu'institut de recherche autonome à l'intérieur de l'ONU, l'UNIDIR a pour mission d'aider la communauté internationale à trouver des solutions aux problèmes posés par le désarmement et la sécurité et à les mettre en application. Par ses travaux de recherches et ses programmes éducatifs, l'Institut cherche à promouvoir la limitation des armements et le désarmement et à contribuer à la prévention des conflits et à l'avènement d'un monde pacifique et prospère. Il s'efforce d'anticiper les nouvelles menaces et les problèmes de sécurité, et de concevoir des méthodes susceptibles de les neutraliser avant qu'elles n'atteignent un stade critique. Enfin, l'UNIDIR sert de passerelle – à la fois entre les organismes du système des Nations Unies qui s'occupent du désarmement, de la sécurité et du développement, et entre le système des Nations Unies et la communauté plus large des spécialistes de la sécurité – en vue de créer les synergies nécessaires pour atténuer et lutter contre les effets de l'insécurité aux niveaux international, régional et local.

II. Programme de travail

7. Les activités de l'UNIDIR sont réparties dans cinq programmes de recherche : armes de destruction massive, armes de perturbation sociale, sécurité et société, menaces émergentes et amélioration des processus et des pratiques. Cette structure permet à l'UNIDIR de s'occuper des problèmes de sécurité les plus divers, comme le prévoit son mandat, d'offrir un accès plus facile aux utilisateurs des recherches effectuées par l'Institut et d'aider les donateurs à cibler leurs centres d'intérêt.

A. Armes de destruction massive

8. Le mandat de l'UNIDIR accorde une place de choix aux actions visant à éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Les projets prévus pour la période considérée sont présentés ci-dessous.

1. Transparence et responsabilisation en matière de désarmement nucléaire

9. La transparence et l'obligation de rendre des comptes sur les armes et les matières nucléaires constituent la pierre angulaire de l'action en faveur du désarmement. Le projet relatif à la transparence et la responsabilisation, lancé en 2012, analyse les mesures juridiques et pratiques qui permettraient d'étendre à d'autres États dotés d'armes nucléaires les dispositifs de vérification et de transparence qui ont été mis en place dans le cadre du Traité signé par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START). Une étude en deux parties intitulée « A New START Model for Transparency in Nuclear Disarmament » (un nouveau modèle de Traité START pour améliorer la transparence du désarmement nucléaire) a été publiée au début de 2013. Les responsables du projet sont à la recherche d'un financement en 2013 pour tester un prototype du modèle dans un certain nombre d'États sélectionnés.

2. Mécanismes internationaux de coopération en matière de sécurité nucléaire

10. L'UNIDIR a lancé son projet sur les mécanismes de coopération internationale en matière de sécurité nucléaire en 2010 et l'a terminé en décembre 2012. Le projet a permis de faire mieux comprendre aux diplomates les priorités en matière de sécurité nucléaire, les progrès accomplis jusqu'à présent et la portée des travaux en cours, ainsi que les difficultés techniques et institutionnelles auxquelles se heurtent les actions réalisées dans ce domaine. Il a donné lieu à plusieurs publications sur divers aspects de la sécurité nucléaire ainsi qu'à des recommandations sur la marche à suivre. Dans le cadre de son programme de travail 2013-2014, l'UNIDIR entend approfondir ses travaux sur la culture de sécurité nucléaire et sur la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité.

3. Promotion de l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

11. En 2012-2013, l'UNIDIR, en association avec le Forum de Genève, a organisé six rencontres sur 12 questions précises (représentant les trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire) dans la perspective du plan d'action sur le désarmement nucléaire adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (voir [NPT/CONF.2010/50 \(Vol. I\)](#), première partie, Conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi), afin d'aider les diplomates à préparer les réunions de 2012 et 2013 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Il a également coorganisé, en avril 2013, à Genève, une réunion d'information sur les questions relatives aux négociations sur un traité sur les matières fissiles. En 2013-2014, l'UNIDIR continuera d'appuyer le processus d'examen.

12. L'UNIDIR a collaboré avec la Federation of American Scientists et le Natural Resources Defense Council sur une étude préconisant la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires comme mesure importante à prendre pour faire avancer la cause du désarmement et les objectifs du Traité sur la non-prolifération. Un rapport sur la baisse des niveaux d'alerte des armes nucléaires (UNIDIR/2012/6) a été établi au début de 2013.

4. Appui au Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire

13. Dans sa résolution [67/56](#), l'Assemblée générale a créé un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Il a été demandé à l'UNIDIR d'aider le Président à mener les travaux du Groupe, notamment en lui fournissant une note de synthèse et en faisant intervenir des membres de l'Institut dans les débats du Groupe.

5. Vérification du respect d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient

14. Pour atteindre l'objectif de longue date de création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, il est primordial d'instaurer un

climat de confiance favorisant l'adhésion à un mécanisme de vérification. L'UNIDIR continue à lever des fonds pour un projet pluriannuel, mené de concert avec le Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC), visant à mettre au point des méthodes de vérification grâce à un processus interactif avec des experts régionaux, qui pourrait en lui-même constituer une mesure instaurant la confiance au Moyen-Orient. L'objectif est de susciter, à l'échelle régionale, l'adhésion au projet de création de cette zone, à travers le processus d'étude des modalités qui permettraient de vérifier et de surveiller le respect des obligations d'une façon acceptable par tous.

6. Amélioration de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

15. En 2012, l'UNIDIR a publié une étude sur un mécanisme d'examen critique par les pairs de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines (UNIDIR/2012/9), visant à analyser les modalités selon lesquelles un processus d'examen critique par les pairs pourrait aider les États parties à améliorer leur mise en œuvre du Traité et promouvoir la confiance en son respect. L'Institut cherche à présent des appuis pour élaborer et mettre à l'essai un prototype de mécanisme d'examen critique par les pairs.

7. Appui à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction

16. En 2013, l'UNIDIR et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ont commencé à planifier un programme structuré de coopération pour 2013-2014 afin d'appuyer la Convention au moment où elle connaît un changement d'axe. La première réunion conjointe, qui a porté sur le nouveau programme de la Convention sur les armes chimiques, s'est tenue en février 2013, à La Haye. D'autres projets et manifestations conjoints sont en cours de mise au point.

B. Armes de perturbation sociale

17. L'usage d'armes conventionnelles dans les zones de conflit a des répercussions immédiates sur les sociétés locales. En particulier, le trafic d'armes conventionnelles peut déstabiliser gravement la société et rendre la gouvernance inefficace. Les projets pour la période considérée sont présentés ci-dessous.

Normes en matière d'armes explosives

18. Dans le sillage de son projet intitulé « Discours sur les armes explosives », l'UNIDIR a lancé un projet axé sur les normes. Sa finalité est d'améliorer la connaissance des normes régissant la gestion des armes explosives par les États et de soutenir la mise en place de politiques et de pratiques qui protégeraient mieux les civils contre les répercussions des armes explosives. Le projet a été mené à terme à la fin de 2012, avec la publication d'une étude sur la protection des civils contre les répercussions des armes explosives où sont analysées les normes internationales appliquées dans les systèmes juridiques et les politiques.

C. Sécurité et société

19. Précurseur dans la réflexion menée sur le désarmement sous l'angle de la sécurité des personnes, l'UNIDIR a forgé, en 2003, l'expression « le désarmement en tant qu'action humanitaire » à l'occasion d'un projet ainsi intitulé. Le rapport entre la sécurité et les communautés locales et l'individu est au centre du programme de l'UNIDIR sur la sécurité et la société, qui met l'accent sur les conséquences de l'insécurité sur la société et ses structures. Les projets pour la période considérée sont présentés ci-dessous.

1. Les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires

20. Faisant fond sur l'ensemble des travaux approfondis qu'il a effectués dans le domaine et étant donné la large place qui a été accordée à ce sujet lors de la Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération, l'UNIDIR s'est attaché à la question des armes nucléaires dans l'optique du désarmement en tant qu'action humanitaire, en commençant par une conférence tenue à Genève le 28 août 2012. Il a soutenu la réunion, tenue à Oslo le 13 mars 2013, consacrée à l'étude des répercussions humanitaires des armes nucléaires, pour laquelle il a publié deux notes de synthèse. Cette question demeurera au programme de travail de l'UNIDIR l'année prochaine.

2. La technologie des robots létaux autonomes

21. L'utilisation de véhicules armés sans pilote au combat éveillant une préoccupation croissante à l'échelle internationale, il est nécessaire d'analyser, au-delà des capacités et de l'utilisation actuelles de ces véhicules, les conséquences qu'aura la prochaine génération de technologie de robots autonomes sur la sécurité et la société. La mise au point d'armements robots autonomes soulève non seulement de graves questions sur la façon dont la guerre sera faite à l'avenir mais suscite également une réflexion sociale, éthique et morale. Le séminaire organisé le 23 mai 2013 par l'UNIDIR sur les robots létaux autonomes visait à réunir des experts des droits de l'homme et des spécialistes du désarmement, afin d'entamer un dialogue multipartite sur cette problématique complexe. L'Institut conduira de nombreuses activités sur ce thème durant son programme de travail 2013-2014.

D. Nouvelles menaces contre la sécurité

22. Un des points forts de l'UNIDIR réside dans sa fonction de « système d'alerte rapide » pour les tendances susceptibles de poser de graves menaces contre la paix et la sécurité internationales. Il est essentiel d'attirer très tôt l'attention sur les menaces qui se profilent, de façon à les éviter et les atténuer avant qu'un point critique n'ait été atteint. À la suite du programme exécuté en 2011, l'envergure des travaux menés dans le cadre du programme de 2012-2013 consacré aux nouvelles menaces contre la sécurité a continué de s'étendre, avec l'élaboration de projets dans des domaines comme la sécurité environnementale. Les projets pour la période considérée sont présentés ci-dessous.

1. Cybersécurité

23. La communauté internationale se préoccupe de plus en plus des questions relatives à la cybersécurité. L'UNIDIR étudie ces questions depuis longtemps, à savoir depuis sa première conférence sur le sujet en 1999.

24. En application de la résolution 66/24 de l'Assemblée générale, un groupe d'experts gouvernementaux a été constitué, en 2011, afin d'examiner les menaces existant dans le domaine de la sécurité de l'information et les mesures collectives qui pourraient être prises pour y parer, y compris les normes, règles ou principes de comportement responsable des États et les mesures de confiance. L'UNIDIR, qui avait assumé le rôle de consultant auprès du groupe d'experts gouvernementaux qui s'est penché avec succès sur le même thème en 2010, a été sélectionné comme consultant auprès du nouveau groupe.

25. Pendant la période 2012-2013, l'UNIDIR a collaboré avec des partenaires – le Center for Strategic and International Studies et l'Institut de recherche sur la paix et les politiques de sécurité de l'Université de Hambourg – sur une enquête réalisée avec un logiciel libre, concernant les activités des États et les initiatives multilatérales destinées à écarter les conflits dans la sphère cybernétique. La première édition sera publiée en 2013. Convaincu de la valeur de la recherche effectuée avec des logiciels libres dans ce domaine, l'UNIDIR travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de deuxième édition prévue pour 2014 ou 2015.

26. En novembre 2012, l'Institut a organisé la première conférence d'une série prévue sur le thème de la cybersécurité. De la même façon que sa conférence internationale annuelle sur la sécurité spatiale a, au cours des 10 dernières années, permis de mieux faire comprendre les menaces contre les ressources spatiales et le besoin de solutions multilatérales, l'UNIDIR entend organiser le même type de conférence pour étudier les risques de conflit cybernétique et les mécanismes qui pourraient les limiter. Les conférences seront tenues en 2013 et 2014.

2. Sécurité spatiale

27. Depuis le milieu des années 80, l'UNIDIR prend part aux recherches et à la sensibilisation aux menaces pesant sur l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et organise depuis 2002 une conférence annuelle sur la sécurité spatiale.

28. La conférence de 2013 avait pour thème le renforcement de la confiance et les garanties de stabilité dans l'espace. Cette année, l'UNIDIR a organisé à Genève une réunion d'information spéciale sur la sécurité spatiale à l'intention des États membres du Groupe des États d'Afrique. Les travaux visant à élaborer le programme de 2014 ont commencé.

29. Avec l'appui de l'Union européenne, l'UNIDIR s'attache à amener la communauté internationale à mieux comprendre et à appuyer un code de conduite relatif aux activités spatiales, moyennant une série de réunions régionales, des notes de synthèse, des consultations d'expert et des activités d'appui conduites tout au long de 2013. Ce projet doit être mené à terme à la fin de 2013.

30. L'UNIDIR fait office de consultant auprès du groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale par sa résolution 65/68, et qui achèvera ses travaux en juillet

2013. Dans le cadre de son programme de travail 2013-2014, l'UNIDIR élabore des concepts pour des activités de suivi axées sur la mise en œuvre d'un régime de mesures de transparence et de confiance.

E. Processus et pratique

31. L'établissement d'instruments multilatéraux et régionaux en matière de désarmement ne constitue que la première étape d'un parcours long et compliqué vers des résultats concrets. Organe à la fois autonome et interne au système des Nations Unies, l'UNIDIR profite d'une situation unique qui lui permet d'évaluer la mise en œuvre et les résultats des instruments de désarmement, d'élaborer des outils ciblés destinés à faciliter leur application et de recommander l'amélioration des processus et des méthodes de coopération et de collaboration entre les parties prenantes. Les projets pour la période considérée sont présentés ci-dessous.

1. Appui au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement

32. En 2012 et 2013, l'UNIDIR a continué d'étudier les problèmes qui entravent le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, moyennant des réunions d'information et des analyses, et poursuivra ces activités dans le cadre de son programme de travail de 2014.

33. Au cours de cette période, l'accent a été mis tout particulièrement sur les aspects du mandat de l'Institut qui touchent à l'aide aux négociations en cours, à la conduite de nouvelles négociations et à la promotion de la participation éclairée des États. Ceci s'est accompagné de l'analyse du plan d'action approuvé à la Conférence d'examen de 2010, notamment au sujet des questions de transparence en matière de désarmement nucléaire, d'amélioration du fonctionnement et des résultats des différentes instances consacrées au désarmement (en particulier la Conférence du désarmement), et de l'étude d'autres mécanismes et stratégies visant à promouvoir le désarmement. Le 15 mai 2013, l'UNIDIR a coorganisé, avec la République d'Indonésie, un séminaire sur l'étude des moyens de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse, auquel ont participé plus de 100 diplomates en poste à Genève et membres de la société civile. L'action visant à faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement sera poursuivie pendant la période 2013-2014.

2. Formulation d'un programme de réintégration fondé sur des données d'observation

34. En août 2011, l'UNIDIR a mis en chantier un projet portant sur la conception d'un « programme de réintégration fondé sur des données d'observation » avec l'ambition d'apporter un appui direct aux objectifs déclarés et aux priorités stratégiques du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration pour 2011-2013. S'inspirant de la stratégie de « la meilleure méthode », élaborée par l'UNIDIR, le projet comprend trois phases : a) la première, terminée en 2012, consistait à élaborer un cadre permettant de concevoir un programme de réintégration à partir de données factuelles; b) la deuxième, commencée en avril 2012 et devant prendre fin en août 2013, vise à traduire cette stratégie en un outil ou processus expérimental pour les spécialistes de la réintégration; et c) la troisième consistera à réaliser un essai pilote de ce modèle et à renforcer la capacité des bureaux extérieurs à concevoir des programmes sur la base

de données d'observation. Des activités de levée de fonds sont en cours pour la troisième phase, afin de poursuivre le projet en 2014.

3. Soutien au processus de négociation d'un traité sur le commerce des armes

35. En 2008, l'UNIDIR a entamé des travaux à l'appui de l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes. En avril 2013, la deuxième série de négociations a donné lieu au premier traité de l'histoire fixant des normes internationales réglementant le commerce des armes classiques. Une étude du résultat des négociations sera publiée en 2013. L'UNIDIR entend renforcer ses compétences dans ce domaine et continuer à soutenir activement le traité sur le commerce des armes pendant son programme de travail 2013-2014.

4. Renforcement de l'efficacité du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

36. Depuis l'adoption en 2001 du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Institut analyse régulièrement les rapports nationaux présentés par les États Membres sur leurs activités de mise en œuvre.

37. Le projet intitulé « Mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies relatif aux armes légères : analyse des rapports présentés par les États (2002-2011) », en partenariat avec le projet Small Arms Survey, a été mené à terme à la fin de 2012. Les États Membres ont systématiquement utilisé ces analyses biennales pour mettre au point des mesures destinées à améliorer leurs propres activités dans le cadre du Programme d'action et pour renforcer le dispositif dans son ensemble. L'analyse la plus récente a été publiée en août 2012 lors d'une manifestation parallèle à la conférence d'examen du Programme d'action.

5. Promotion de l'utilisation des Normes internationales sur le contrôle des armes légères

38. À l'aide d'un logiciel complet mais facile à utiliser, l'UNIDIR et l'Institut d'études internationales de Monterey œuvrent actuellement à définir des indicateurs concrets pour chaque module au titre des Normes internationales sur le contrôle des armes légères, mises en œuvre par l'initiative du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, afin de faciliter le respect des engagements pris au niveau mondial de contrôler les armes légères et de petit calibre. L'outil, dont le prototype a été mis au point en 2012, fait l'objet d'essais en 2013. Le produit final permettra aux utilisateurs d'établir des statistiques relatives aux mesures de mise en œuvre, de fixer des priorités dans les domaines les plus importants, de mesurer dans le temps l'évolution des mesures d'application et de repérer les domaines nécessitant des améliorations. Il contribuera à faire des Normes internationales sur le contrôle des armes légères les critères à partir desquels analyser, évaluer et faire le point sur les initiatives nationales visant à contrôler les armes légères et de petit calibre. Dans le cadre du programme de travail 2013-2014, l'UNIDIR élaborera des concepts consacrés à l'utilisation d'outils similaires, applicables à d'autres régimes de contrôle d'armes.

F. Éducation

39. Dans le cadre de sa mission consistant à fournir à la communauté internationale des données, des études et des analyses plus diversifiées et plus exhaustives, l'UNIDIR considère l'éducation comme l'une des pièces maîtresses de ses activités.

40. L'Institut a récemment commencé à publier une série de synthèses sur les thèmes du désarmement et de la sécurité, sous le titre : « Understanding Disarmament ». Chaque numéro couvre un sujet particulier et des éléments historiques déterminants, un panorama de la situation actuelle, les controverses majeures ou les divergences de vues sur le sujet, les prochaines mesures envisageables, la terminologie de base et les lectures conseillées. Si la collection cible essentiellement un public de décideurs et de spécialistes du désarmement, « Understanding Disarmament » devrait être aussi un outil intéressant pour les étudiants ou les membres de la société civile en quête d'informations sur ces questions. Le premier numéro sera consacré aux matières fissiles.

41. « Understanding Disarmament » sera publié au format électronique, consultable sur les appareils mobiles. Les caractéristiques du livre électronique, telles que les annotations dans la marge et les liens renvoyant à des dictionnaires ou à des informations supplémentaires, en font un outil pédagogique idéal. En outre, l'UNIDIR encouragera activement la traduction de ces numéros en d'autres langues que l'anglais.

G. Forum de Genève

42. L'UNIDIR est membre fondateur du Forum de Genève, conjointement avec le Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies et le Centre sur les conflits, le développement et la consolidation de la paix de l'Institut de hautes études internationales et du développement. Le Forum de Genève noue des partenariats entre les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales dont la préoccupation commune est le désarmement et le contrôle des armes. À la faveur de ses séances d'information publiques et de ses ateliers privés, le Forum de Genève offre aux dirigeants un espace unique où édifier des programmes de contrôle des armements et s'associer aux négociations actuelles.

III. Stratégie de mobilisation des ressources

43. Tout au long de la période 2012-2013, l'Institut a poursuivi son action pour diversifier et accroître le nombre de donateurs en mettant en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources ciblée. Il est crucial pour l'UNIDIR d'avoir le plus grand nombre de donateurs possible pour mener à bien la mission qui est la sienne, à savoir servir tous les États Membres de l'ONU. Pendant cette période, l'UNIDIR s'est considérablement investi pour proposer un modèle de financement durable, comme l'a demandé le Département de la gestion du Secrétariat, comprenant des crédits au titre du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires dont l'Institut a besoin pour exécuter son mandat et réaliser ses objectifs. Cette proposition, actuellement soumise à l'examen du Conseil d'administration, devrait être présentée au Département de la gestion en 2013.

44. Bâtir de nouvelles relations. L'Institut est en passe de bâtir des relations avec les organisations de bienfaisance et d'informer les organisations concernées de son programme de travail actuel. Il s'agit d'une composante à plus long terme de la stratégie de mobilisation des ressources.

45. Donner une impulsion nouvelle aux partenariats de recherche. En 2013, l'Institut a placé au premier rang de ses priorités le développement des relations avec les États du Moyen-Orient et les États du Golfe. Il est maintenant engagé dans une campagne coordonnée pour se rapprocher des représentants de cette région, et a rencontré le groupe du Mouvement des pays non alignés au début de 2013 à New York et le Groupe des États arabes à Genève. En outre, l'Institut participe aux réunions de coordination des organismes des Nations Unies avec la Ligue des États arabes.

46. En raison du statut unique de l'UNIDIR au sein du système des Nations Unies, des partenariats avec d'autres centres d'excellence pour la recherche sur le désarmement et la sécurité peuvent avoir un effet multiplicateur pour les deux partenaires. De surcroît, les donateurs incitent de plus en plus les organismes de recherche à collaborer, surtout les organismes nationaux et régionaux avec les organismes internationaux, afin de créer des synergies et optimiser les investissements. Ainsi, en 2013, l'Institut a commencé à coopérer avec le Programme de partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Le fait que le Programme de partenariat mondial cherche à réorienter ses activités, en passant des opérations menées essentiellement sur le terrain à l'élaboration de politiques et l'appui en matière de non-prolifération, offre de vastes possibilités à l'Institut, du fait de ses connaissances techniques et de son expérience, de jouer un rôle de premier plan en appui à la réalisation des objectifs du Programme de partenariat mondial en 2013-2014. En 2012 et 2013, l'UNIDIR a poursuivi ses activités avec ses partenaires de longue date, comme l'Institut d'études internationales de Monterrey, la Fondation Secure World, Small Arms Survey, le Center for Strategic and International Studies, Chatham House, VERTIC, l'Université de la paix et l'Institut de recherche sur la paix et la sécurité de l'Université de Hambourg.

47. Promouvoir une meilleure utilisation de l'Institut auprès des États Membres et du Secrétariat. L'Assemblée générale a la possibilité de demander à l'UNIDIR de réaliser des études ou activités spécifiques. Cette disposition est prévue par l'Article 13 de la Charte des Nations Unies et l'article VII du Statut de l'UNIDIR. Elle permet aux États Membres de désigner un sujet d'analyse qui intéresse la majorité d'entre eux et d'éviter que quelques donateurs choisissent les sujets de recherche selon leurs préférences. Grâce à cette disposition, les États Membres peuvent, d'une manière avantageuse et équitable, bénéficier d'une analyse indépendante avant de prendre des décisions sur les questions de fond de l'Assemblée générale ou de ses organes subsidiaires.

48. Par exemple, l'UNIDIR a effectué des recherches et des études substantielles sur la façon d'améliorer les résultats médiocres d'une grande partie du mécanisme de l'ONU pour le désarmement. Une étude détaillée pourrait être réalisée à la demande de l'Assemblée générale (comme en 1984 à propos de la dissuasion ou en 1992 à propos de la réglementation des armements). Ou bien, avant de constituer un groupe d'experts gouvernementaux, les États Membres pourraient faire appel à l'UNIDIR pour qu'il produise une documentation de base, fasse une étude des

problèmes décisifs ou présente une analyse objective des pistes à explorer pour progresser, avant qu'il soit décidé de réunir un tel groupe. L'UNIDIR pourrait également être sollicité pour proposer des réflexions qui alimenteraient les débats de la Commission de désarmement.

IV. Communication et sensibilisation

49. Un bon indicateur de l'impact des travaux et de la réputation de l'Institut est le nombre de demandes de services consultatifs. Le personnel est régulièrement amené à prodiguer des conseils, avoir des entretiens avec les parties intéressées ou leur fournir des informations. Les demandes émanent du système des Nations Unies, des États Membres et des groupes régionaux, d'organisations internationales, multilatérales et régionales, ainsi que d'instituts de recherche, d'établissements universitaires, des médias ou de groupes de la société civile. L'UNIDIR reçoit fréquemment des demandes d'aide de la part du Président de la Conférence du désarmement.

50. L'UNIDIR poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de communication et de vulgarisation, en privilégiant la mise en valeur de la marque UNIDIR.

51. Une nouvelle identité visuelle a été créée en 2013, y compris un nouveau logo. Un nouveau site Web a été lancé en vue de rendre l'utilisation de l'interface électronique plus aisée et permettra d'offrir des fonctionnalités innovantes.

52. L'UNIDIR continue de développer sa série de publications électroniques. Toutes ses publications peuvent être téléchargées gratuitement et en totalité sur le site Internet de l'UNIDIR.

53. De nouveaux produits électroniques ont été introduits en 2013, notamment des codes pour lecture rapide (QR, « quick read ») intégrés dans les brochures et les documents de l'UNIDIR, des livres électroniques optimisés pour tablettes et une meilleure exploitation des moyens offerts par les médias sociaux.

V. Structure, gestion et effectifs

54. La restructuration du programme de travail de l'UNIDIR, en 2010, s'est accompagnée d'un processus permettant de recourir à des experts pour concevoir et piloter la nouvelle organisation du programme.

55. Parallèlement, une réduction de 50 % de l'appui institutionnel annuel apporté par un gouvernement donateur dont on ne saurait se passer a entraîné la suppression du poste de directeur adjoint en 2012. En mai 2013, un poste de fonctionnaire à plein temps (traducteur/assistant à la gestion du site Web) et un d'éditeur à temps partiel étaient perdus en raison des difficultés financières. La réduction du personnel de base, c'est-à-dire le personnel indispensable au fonctionnement de l'Institut dans le respect des règles et directives administratives et financières des Nations Unies, à l'encadrement des chargés de recherche et à l'exécution des opérations quotidiennes telles que l'organisation des réunions, l'édition et la gestion du site Web, a atteint un seuil critique. La diminution des effectifs est telle que des compressions supplémentaires engendreraient une perte des capacités vitales de l'Institut à assurer

ses activités de recherche. Si le socle des capacités institutionnelles venait à disparaître, l'Institut n'aurait plus de raison d'être.

56. En outre, l'Institut a mis fin à la parution de la version papier de sa publication trimestrielle *Forum du désarmement* en raison des problèmes de personnel et des difficultés financières. L'UNIDIR demeure convaincu de l'importance de la revue, qui est la seule publication régulière des Nations Unies sur le désarmement et la sécurité. C'est aussi la seule revue régulière de l'Institut disponible en français. L'Institut procède à une analyse des ressources pour les autres versions de la revue. Toutefois, la poursuite de cette publication sous quelque forme que ce soit sera fonction de la volonté des donateurs de verser des contributions en vue de sa production.

57. Pendant la période considérée, la mission de l'UNIDIR a été remplie par une directrice, trois auxiliaires et du personnel permanent, à raison de quatre postes et demi bénéficiant d'un financement. En mai 2013, le personnel permanent comptait trois postes et demi bénéficiant d'un financement. Aux sept chercheurs et trois maîtres de recherche (dont un résident) s'ajoutent des consultants et des institutions mandatés pour des compétences particulières ou des activités à court terme.

58. Enfin, dans le cadre de sa mission d'éducation au service du désarmement, l'UNIDIR s'évertue à donner leur chance à de jeunes chercheurs qui s'intéressent aux problèmes de paix et de sécurité et aux organisations internationales au moyen de stages. Pendant la période à l'examen, 10 stagiaires ont travaillé à l'Institut.

VI. Financement : contributions volontaires et subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies

59. Selon l'article VII 1) du Statut de l'UNIDIR, les contributions volontaires des États et d'organisations publiques ou privées constituent la principale source de financement de l'Institut (environ 80 % des fonds ces dernières années).

60. Malgré la crise financière mondiale, les contributions volontaires à l'Institut augmentent lentement mais régulièrement. Toutefois, du fait de l'augmentation des dépenses administratives et des contraintes nationales de plus en plus grandes qui se répercutent sur l'aide sans affectation particulière (niveau institutionnel), l'Institut continue d'éprouver des difficultés à couvrir les frais institutionnels. Environ 80 % des contributions volontaires versées ces dernières années avaient été affectées à des projets particuliers. Durant la période considérée, seulement 10 % des États Membres (moins de 20) ont participé au financement des activités de base de l'UNIDIR. La prise en charge du personnel institutionnel pour honorer les obligations financières, administratives et opérationnelles s'élève à elle seule à 1 900 000 dollars par an, alors que les contributions volontaires destinées à couvrir les frais institutionnels avoisinent les 600 000 dollars en 2013. La stratégie de mobilisation des ressources de l'UNIDIR a consisté en partie à mieux justifier les dépenses liées aux activités connexes du personnel de base dans les limites des budgets des projets individuels (dépenses indirectes). Si cette méthode permet le recouvrement des coûts, elle alourdit aussi le budget des projets, ce qui a un effet dissuasif sur les donateurs potentiels.

61. En outre, si les États Membres ont exigé une réforme générale des Nations Unies, à laquelle ils apportent un large appui, des préoccupations ont été exprimées, notamment par les principaux donateurs de l'Institut, quant aux effets négatifs éventuels que pourrait avoir sur l'Institut la proposition, au titre de la gestion du changement, de transformer l'UNIDIR, qui est actuellement un institut autonome, en une composante d'une entité plus large du régime commun des Nations Unies qui aurait des fonctions de bibliothèque, de formation et de recherche. Non seulement les préoccupations des États Membres ont porté sur les questions relatives à l'autonomie et à l'indépendance de l'Institut en matière de recherche mais aussi certains donateurs se sont demandé si les économies réalisées au moyen des services d'appui partagés proposés pourraient compenser les nouvelles dépenses de l'entité composite ayant une structure administrative et de gestion plus large. Tout en soutenant les initiatives de réforme des Nations Unies, le Conseil d'administration de l'UNIDIR a exprimé des préoccupations semblables.

62. En ce qui concerne la subvention imputée sur le budget ordinaire de l'ONU, l'article VII 2) du Statut de l'UNIDIR dispose qu'elle doit être utilisée pour couvrir les dépenses relatives à la direction et au personnel de l'Institut. Cependant, depuis des années, la subvention couvre, tout au plus, les dépenses relatives à la direction. En effet, en 2014, on estime qu'elle ne couvrira que 84 % des dépenses relatives à la direction.

63. Ces dernières années, le maintien et même l'augmentation de la subvention provenant du budget ordinaire ont été défendus à plusieurs reprises. Pourtant, sur les 10 dernières années, le montant de la subvention est resté sensiblement identique, malgré quelques ajustements annuels. En 2004, le Secrétaire général a examiné la nécessité de continuer d'accorder une subvention à l'Institut et a conclu que la subvention provenant du budget ordinaire est indispensable à l'indépendance et à la pérennité des activités normales de l'Institut (voir [A/C.5/59/3/Add.1](#)). En 2005, l'Assemblée générale a adopté la résolution [60/89](#), par laquelle elle a préconisé que le Secrétaire général mette en œuvre les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et les décisions du Conseil d'administration de l'Institut et qu'il continue de rechercher, dans le cadre des ressources existantes, les moyens d'accroître le financement de l'Institut. En 2010, l'Assemblée a réitéré cet appel dans sa résolution [65/87](#). Les États Membres ont également confirmé individuellement le bien-fondé d'une augmentation de la subvention imputée sur le budget ordinaire pour le financement du personnel de base de l'Institut. Il n'empêche que, jusqu'à présent, il a été impossible de donner effet à ces recommandations. La question de la subvention et de sa prise en charge est examinée dans le cadre de l'élaboration par l'Institut d'une structure de financement durable à long terme « comprenant des crédits au titre du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires »; toutefois, il n'est pas sûr que les fonds provenant du budget ordinaire augmentent.

64. Dans la section IV de sa résolution [66/247](#), l'Assemblée générale a approuvé l'octroi à l'UNIDIR, pour l'exercice biennal 2012-2013, d'une subvention de 577 800 dollars (avant actualisation des coûts).

65. Le budget de l'UNIDIR pour 2013 est estimé à 3 084 600 dollars et, pour 2014, à 1 501 400 dollars. Il ne s'agit que d'estimations car l'Institut reçoit les contributions volontaires au fur et à mesure. Néanmoins, le chiffre pour 2014 inclut seulement les recettes que l'Institut est relativement sûr de recevoir; ce montant

estimatif devrait être revu à la hausse au fur et à mesure des contributions annoncées pour des projets en cours d'élaboration. Ceci dit, comme le montre l'annexe I au présent rapport, les recettes couvrent à peine les dépenses pour les deux années. De plus, comme les dons parviennent à l'Institut de manière imprévisible, le flux de trésorerie pour les opérations courantes est aléatoire.

VII. Conclusions

66. Jusqu'en 2015, la période sera extrêmement active pour les milieux du désarmement. S'appuyant sur ses 30 années d'expérience et son rayonnement mondial, l'Institut, voix indépendante appréciée et digne de confiance à l'échelle internationale, continuera d'exécuter son mandat pour soutenir les efforts conduisant à un monde pacifique et prospère. Cela étant, l'UNIDIR ne peut accomplir cela à lui seul. Il a un besoin urgent d'appui financier plus important provenant des États Membres et du budget ordinaire de l'ONU afin d'assurer sa viabilité.

Annexe I

Recettes et dépenses pour 2011 et 2012 et prévisions pour 2013 et 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rubriques	2011	2012	2013 ^a (estimation)	2014 ^a (estimation)	Écart ^d (2014-2013)
Fonds disponibles en début d'année	1 588,8	1 365,2	1 998,7	770,0	(1 228,7)
Recettes					
Contributions volontaires des gouvernements et dons publics	2 715,3 ^b	3 673,3 ^e	1 656,9 ^g	603,3 ^j	(1 053,5)
Subvention de l'Organisation des Nations Unies (budget ordinaire)	300,4	276,6	301,2	288,9	(12,3)
Autres contributions interorganisations	30,0 ^b	27,6 ^e	18,1 ^g	0,0	(18,1)
Intérêts créditeurs	21,9	13,1	10,0	8,0	(2,0)
Recettes diverses	20,9	14,2	10,0	10,0	0,0
Recette totale	3 088,5	4 004,8	1 996,2	910,2	(1 086,0)
Ajustements sur exercice antérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursement à un donateur	(90,2) ^c	0,0	(140,3) ^h	0,0	140,3
Engagement des exercices antérieurs	0,0	8,4	0,0	0,0	0,0
Montant total des fonds disponibles	4 587,1	5 378,3	3 854,6	1 680,2	(2 174,4)
Dépenses					
Traitements et autres dépenses de personnel	2 766,4	2 500,0	2 458,6	1 380,1	(1 078,5)
Frais de voyage	102,1	108,2	198,0	31,0	(167,0)
Services contractuels	132,7	96,5	27,9	8,0	(19,9)
Dépenses de fonctionnement	59,0	33,3	110,8	24,6	(86,2)
Achats	2,3	11,6	34,7	0,0	(34,7)
Bourses, subventions et dépenses diverses	1,2	473,3	110,4	0,0	(110,4)
Total	3 063,7	3 222,9	2 940,4	1 443,7	(1 496,7)
Dépenses d'appui aux programmes	158,2	156,8	144,2	57,7	(86,5)
Montant total des dépenses	3 221,9	3 379,7	3 084,6	1 501,5	(1 583,2)
Solde en fin d'année	1 365,2^d	1 998,6^f	770,0ⁱ	178,7^k	(591,3)

^a Ces chiffres pourront être revus à la hausse lorsque les propositions de financement actuelles seront confirmées comme cela a toujours été le cas par le passé. Comme additif, les estimations pour 2013 et 2014 se fondent sur les fonds que l'Institut est sûr de recevoir au 30 mars 2013; les levées de fonds se poursuivront pendant la période.

^b Voir en annexe II le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2011 provenant de sources volontaires.

^c Remboursement à la Commission européenne au titre du projet d'appui aux négociations concernant un traité sur le commerce des armes par la tenue de débats régionaux et l'échange de connaissances spécialisées.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 6)

^d Dont 332 900 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2011.

^e Voir en annexe II le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2012 provenant de sources volontaires.

^f Dont 322 100 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2012.

^g Voir en annexe II le détail du montant estimatif des recettes de l'UNIDIR pour 2013 provenant de sources volontaires.

^h Remboursement à la Commission européenne au titre du projet d'appui aux négociations concernant un traité sur le commerce des armes par la tenue de débats régionaux et l'échange de connaissances spécialisées.

ⁱ Dont 334 700 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2013.

^j Voir en annexe II le détail du montant estimatif des recettes de l'UNIDIR pour 2014 provenant de sources volontaires. Les estimations étant basées uniquement sur les recettes qui ont été régulières sur plusieurs années, il est probable que les recettes provenant de sources volontaires augmentent au fur et à mesure que des propositions de financement attendues ou nouvelles sont signées, comme cela a toujours été le cas.

^k Dont 173 200 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2014.

Ressources nécessaires pour 2014

A. Dépenses directes relatives aux programmes et à l'administration pour 2014

Les contributions volontaires sont généralement versées à l'Institut sur une base renouvelable, la plupart des donateurs ne pouvant fournir des fonds que sur un exercice budgétaire à la fois. Ces 10 dernières années, l'UNIDIR n'a reçu qu'une seule annonce de contribution pluriannuelle. En outre, 80 % des contributions volontaires sont fournies sur la base de propositions de projet et versées pendant une année donnée. Vu qu'il n'est donc pas possible de prévoir les recettes pour 2014, des montants minima sont prévus au titre des dépenses relatives aux projets de recherche et à l'administration. Ils seront toutefois majorés au fur et à mesure que des fonds seront reçus.

Traitements et autres dépenses de personnel : 1 380 100 dollars. Ce montant accuse une diminution de 1 078 500 dollars par rapport au montant révisé des ressources nécessaires en 2013. Les dépenses prévues comprennent 650 400 dollars pour les postes inscrits au tableau d'effectifs (montant calculé à partir des coûts salariaux standard applicables à Genève en 2013, version 11). En 2014, le personnel permanent sera composé de la Directrice (D-2) et de deux agents des services généraux comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Classe	Total, traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Indemnités de représentation	Total
D-2	230,5	78,3	34,3	0,6	343,7
Agent des services généraux	127,2	43,2			170,4
Agents des services généraux (Autres classes)	101,7	34,6			136,3
Total					650,4

Le montant prévu à cette rubrique comprend aussi 2 400 dollars pour les services de conférence supplémentaires, 20 000 dollars pour les groupes spéciaux d'experts et 707 300 dollars pour les autres dépenses de personnel. Ces chiffres seront revus à la hausse au fur et à mesure que de nouveaux projets seront financés.

Frais de voyage du personnel en mission : 31 000 dollars. À ce stade, le montant estimé pour les frais de voyage du personnel en 2014 concernera principalement les voyages institutionnels (25 000 dollars). Les frais de voyage liés aux projets s'élèveront à 6 000 dollars pour le moment. Les montants prévus laissent apparaître une diminution de 167 000 dollars par rapport au montant révisé des ressources nécessaires pour 2013 essentiellement parce que le projet de l'Union européenne intitulé « Proposition pour un code de conduite international sur les activités spatiales » s'achève en 2013. Toutefois, le montant prévu à cette rubrique augmentera à mesure que de nouveaux projets seront financés.

Services contractuels : 8 000 dollars. Le montant prévu accuse une diminution de 19 900 dollars par rapport aux crédits demandés en 2013. Ce montant comprend 1 000 dollars pour les dépenses au titre des conférences parrainées par l'ONU, 2 000 dollars pour la formation et 5 000 dollars pour les services contractuels liés à l'hébergement du site Web. Toutefois, le montant prévu à cette rubrique augmentera à mesure que de nouveaux projets seront financés.

Dépenses de fonctionnement : 24 600 dollars. Le montant de ces dépenses prévisionnelles laisse apparaître une diminution de 86 200 dollars par rapport au montant révisé de 2013. Elles comprennent 1 000 dollars pour les fournitures photographiques, 2 100 dollars pour les frais de représentation, 1 000 dollars pour la location de locaux, 4 000 dollars pour la location de matériel de bureau, 1 500 dollars pour les frais bancaires et 15 000 dollars pour les communications. Toutefois, le montant prévu à cette rubrique augmentera à mesure que de nouveaux projets seront financés.

Aucun montant n'est prévu pour les achats à ce stade. Cette rubrique fait donc apparaître une diminution de 34 700 dollars par rapport au montant révisé de 2013. Toutefois, le montant nécessaire à cette rubrique augmentera à mesure que de nouveaux projets seront financés.

Aucun montant n'est prévu pour les bourses et autres subventions à ce stade. Cette rubrique fait donc apparaître une diminution de 110 400 dollars par rapport au montant de 2013. Toutefois, le montant nécessaire à cette rubrique augmentera à mesure que de nouveaux projets seront financés.

B. Dépenses d'appui au programme

Un montant de 57 700 dollars, représentant 5 % du montant total des dépenses prévues moins la subvention de l'ONU prélevée sur son budget ordinaire (288 900 dollars), est demandé pour le programme d'appui en 2014.

C. Réserve d'exploitation

Conformément à l'instruction administrative ST/AI/284/Rev.1, un montant de 173 200 dollars sera retenu au titre de la réserve d'exploitation. Il représente 15 % des prévisions de toutes les dépenses pour 2014 financées au moyen de ressources extrabudgétaires, sauf celles de la Commission européenne, auxquelles est appliqué un taux de 5 %.

Annexe II

Contributions volontaires à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour 2011 et 2012 et état pour 2013 et 2014

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributions volontaires</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014^a</i>
A. Contributions des gouvernements	1 525 495	2 411 785	975 944	583 309
Allemagne	173 640	272 376	239 593	
Autriche	10 000			
Canada	10 194		55 241	
Chine	20 000	20 000	20 000	20 000
États-Unis d'Amérique	20 000	61 000	20 000	20 000
Fédération de Russie	100 000	100 000	100 000	100 000
Finlande	105 896	51 948	79 576	51 086
France	160 255	175 599		
Hongrie	19 711	13 106		
Inde		10 000	9 127	10 000
Indonésie		10 000	16 000	10 000
Iraq			4 982	
Irlande	39 756			
Israël ^b	9 642	9 642	10 000	10 000
Japon		40 732	23 585	
Luxembourg		28 184	10 000	10 000
Malaisie		10 000		
Mexique	3 000	3 000	3 000	3 000
Norvège	752 723	902 072	272 775	256 366
Nouvelle-Zélande	17 503			
Pakistan		4 978	4 884	5 000
Pays-Bas		571 000	5 000	
Serbie			2 000	
Suisse	79 176	124 148	96 182	83 857
Turquie	4 000	4 000	4 000	4 000
B. Contributions intergouvernementales	1 024 737	1 163 339	653 101	0
Commission européenne	1 001 404	1 156 716	649 867	
Organisation internationale de la Francophonie	23 333	6 623	3 234	
C. Dons publics	165 012	98 128	27 811	20 000
Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement (Suisse)	63 310	41 098		
Autres	40 000			

<i>Contributions volontaires</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014^a</i>
Northeastern University			7 811	
Divers	5 703	1 030		
Secure World Foundation	36 000	36 000		
Simons Foundation	20 000	20 000	20 000	20 000
Total des contributions volontaires (A + B + C)	2 715 244	3 673 252	1 656 857	603 309
D. Contributions interorganisations	30 000	27 600	18 075	0
PNUD	30 000			
Bureau des affaires de désarmement		27 600	18 075	
Total général (A + B + C + D)	2 745 244	3 700 852	1 674 932	603 309

^a Les estimations des contributions pour 2014 se fondent sur les contributions annuelles régulières et rien ne garantit à ce stade que les donateurs continueront de fournir ces fonds.

^b Montant de 9 624 dollars reçu d'Israël en 2011 mais affecté à 2012.